

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article27>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| IEN Circonscription  
Maromme

# intervenants extérieurs

- ADMINISTRATIF - Activités spécifiques -

Date de mise en ligne : mardi 11 septembre 2018

---

**Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés**

---

### INTERVENANTS EXTÉRIEURS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

#### Dans le domaine de l'éducation physique et sportive

Conformément à l'article L.312-3 du Code de l'Éducation, l'équipe pédagogique d'école peut se faire assister pour l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive par un personnel qualifié et agréé, dès lors que des conventions ont été préalablement signées entre les différents partenaires.

Voir sur le site de l'IA76 :

[Participation d'intervenants extérieurs pour l'EPS](#)

Vous y trouverez notamment les fiches d'agrément

#### Dans le domaine de l'éducation musicale

- Projet pédagogique de partenariat
- Convention et agrément des intervenants
- [Le site de la mission artistique et culturelle](#)